

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-625

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue d'Aprigny** à
l'occasion de travaux de raccordement de branchement réseau électrique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **29 juillet 2026**
au 21 août 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues s'effectuera **en alternée par feux du 29 juillet 2026 au 04 août**
2026 et du 06 août 2026 au 21 août 2026 et sera interdite le 05 août
2026 :

- Rue d'Aprigny au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

